



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1100-188

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2024, le Règlement numéro 1100-188 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage habitation 9 logements et plus, et de préciser les normes d'implantation du bâtiment principal dans la zone CcM-27 .

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-188 le 13 juin 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-188 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate